



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Marcel Bayard, PDCC, Anthony Lamon (suppl.), PDCC, Sidney Kamerzin, PDCC, et Pascal Rey, PDCC
Objet	Quel avenir pour la pédopsychiatrie à Sierre ?
Date	18.12.2014
Numéro	2.0073

La pédopsychiatrie est une discipline cantonalisée depuis 2002. Le canton vient de renouveler le 1^{er} janvier 2015 le mandat du site hospitalier de Sierre de l'Hôpital du Valais portant sur 10 lits de pédopsychiatrie. Ce mandat couvre les besoins des patients haut-valaisans comme du Valais romand. Ces lits sont occupés à 100% et la dotation actuelle ne permet pas de prendre en charge plus de patients.

L'Hôpital du Valais, comme la plupart des autres établissements hospitaliers, est confronté à une pénurie de personnel spécialisé dans ce domaine. De plus, depuis plusieurs années, le nombre de postulations de thérapeutes (médecins et infirmiers formés) bilingues est en baisse. Dans le domaine de la psychiatrie en particulier, il est indispensable que les patients soient traités dans leur langue maternelle.

C'est pourquoi l'Hôpital du Valais nous a confirmé que les médecins-chefs du Département de psychiatrie et psychothérapie du CHVR et du Psychiatriezentrum Oberwallis (PZO) ont entamé des réflexions pour améliorer la prise en charge des enfants/adolescents en psychiatrie.

Une des pistes étudiée est de différencier la prise en charge entre les enfants de 0 à 12 ans et les jeunes de 12 à 18 ans. Pour les plus petits, il paraît important d'un point de vue médical de conserver une proximité avec la pédiatrie qui permet l'organisation de parcours de soins et réduit les risques. Les jeunes dès 12 ans pourraient, quant à eux, être pris en charge directement dans les structures psychiatriques existantes.

Des propositions devront prochainement être soumises à l'appréciation du Conseil d'Etat en vue de l'amélioration de la situation actuelle et, à moyen terme, dans le cadre des rénovations des infrastructures hospitalières. Comme pour les soins somatiques, un concept médico-soignant sera établi pour la psychiatrie en collaboration avec les médecins et le personnel soignant.

S'agissant de l'hôpital de Sierre, sa pleine occupation est garantie pour le futur malgré la concentration de l'activité opératoire sur Sion. En effet, compte tenu de la forte croissance des besoins dans les domaines de la médecine et de la réadaptation des personnes âgées, la capacité de l'hôpital de Sierre sera entièrement utilisée, à savoir 150 lits. De plus, une polyclinique de jour sera mise en place pour offrir des consultations ambulatoires avec ou sans rendez-vous, en collaboration avec les médecins de la région.

Il est proposé l'acceptation du postulat. L'opportunité du maintien ou non de la pédopsychiatrie à Sierre sera étudiée dans le cadre du concept médico-soignant en cours d'élaboration. Il faudra toutefois tenir compte du manque de personnel spécialisé, et du manque encore plus aigu de personnel spécialisé bilingue.

Conséquences sur la bureaucratie	: -
Conséquences financières	: -
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	: -
Conséquences RPT	: -

Sion, le 9 septembre 2015